



Rosa Média

Conception de publicité télévisuelle
Tele-Visual Advertisement

7341172 Canada inc.

555, rue d'Auvergne
Longueuil (Québec) J4H 4A3
Tél. : 1 800 555-4133, poste 221 ou 340
Télec. : 450 651-9226
Courriel : info@rosamedia.ca

ENTENTE ENTRE :

ROSA MÉDIA, 7341172 CANADA INC., ayant son principal établissement
au 555, rue d'Auvergne à Longueuil, province de Québec, district de Longueuil, J4H 4A3.

ET :

Nom :	_____		
Adresse :	_____		
Ville :	Province :	Code postal :	
Téléphone :	Télécopieur :		
Secteur :	Courriel :		

(CI-HAUT NOMMÉ L'HÉBERGEUR)

LES PARTIES RECONNAISSENT QUE :

- La présente entente est consentie pour une période de 30 mois commençant le _____ pour se terminer le _____.
- Rosa Média** est autorisé à placer un écran plasma d'une grandeur de 42 pouces et portant le numéro de série suivant : _____ chez *l'hébergeur* ci-haut mentionné.
- L'hébergeur* accepte que **Rosa Média** installe dans son établissement le moniteur à l'endroit suivant : _____ et l'équipement sera maintenu à cet emplacement et ne devra être déplacé sans le consentement écrit de **Rosa Média**. *L'hébergeur* devra fournir un accès Internet 7 jours par semaine, 24 heures par jour.
- Le moniteur sera installé aux frais de **Rosa Média** lequel assume tous les frais d'entretien normal pour la durée de l'entente.
- Suite à la signature de cette entente, **Rosa Média** se fera le devoir de contacter les gens d'affaires du secteur afin de leur proposer un espace publicitaire sur le moniteur installé chez *l'hébergeur*.
- Rosa Média** accorde à *l'hébergeur*, pour sa propre publicité et sans aucuns frais, trois (3) présentations différentes et exclusives d'une durée de quinze (15) secondes chacune et accorde également le privilège de remplacer, deux (2) fois l'an, les trois (3) nouveaux messages visuels par de nouveaux messages.
- L'hébergeur* donne à **Rosa Média** l'exclusivité de toute publicité télévisuelle à l'intérieur de son établissement.
- Par la suite, *l'hébergeur* deviendra propriétaire de l'écran, du câblage et du support à l'exception du **Digital Media Player** portant le numéro de série : _____ qui demeure la propriété exclusive de **Rosa Média**.
- Après les trente (30) mois écoulés, si *l'hébergeur* le désire, il pourra louer l'écran plasma à **Rosa Média** pour des fins de publicité selon les nouvelles conditions qui seront définies à ce moment.
- L'hébergeur* se reconnaît responsable en cas de perte, destruction et/ou bris occasionnés au moniteur sauf en cas d'usure normale pour toute la durée de cette entente.
- Rosa Média** pourra céder tous ses droits et obligations résultant de cette entente et ce, sur simple avis à *l'hébergeur*.
- Advenant le cas où les gens d'affaires du secteur, pour une raison ou une autre, ne désireraient pas participer au projet, **Rosa Média** peut mettre fin à cette entente en tout temps.
- Si *l'hébergeur* vend son commerce, le nouvel acquéreur devra respecter l'entente pour la période restante du contrat.
- Si *l'hébergeur* ferme ses portes, il devra en informer immédiatement **Rosa Média** afin que celui-ci puisse récupérer son matériel.
- Le signataire agissant pour *l'hébergeur* déclare être pleinement autorisé à agir en son nom.
- Clause spéciale : _____

SIGNÉ À : _____, CE _____ 20_____

Pour **Rosa Média**

Pour **l'Hébergeur**